



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'INDRE-ET-LOIRE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023**



**2023**

**République Française**

**Avril  
Mai  
Juin**

# **SOMMAIRE**

**Service administration générale**



# SOMMAIRE

N°	DESIGNATION	Pages
<b>BUREAU DU 25 MAI 2023</b>		
<a href="#">1</a>	Création d'un emploi non permanent suite accroissement activité au service matériels départemental	<b>5</b>
<a href="#">2</a>	Avenant socle commun centre de gestion 37 – conseil médical	<b>5</b>
<a href="#">3</a>	AOO pour « entretiens des espaces verts des sites des SDIS 37 »	<b>5</b>
<a href="#">4</a>	Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37	<b>5</b>
<a href="#">5</a>	Indemnisation responsabilité civile – téléphone portable	<b>5</b>
<a href="#">6</a>	Indemnisation responsabilité civile – téléphone portable	<b>5</b>
<a href="#">7</a>	Convention groupement de commande entre SDIS Grand Ouest	<b>5</b>
<a href="#">8</a>	Convention relative à la formation d'art thérapeute dans le cadre d'	<b>6</b>
<b>BUREAU DU 29 JUIN 2023</b>		
<a href="#">9</a>	Don d'une civière pour le groupe d'interventions en milieu périlleux par la société STORENGY	<b>6</b>
<a href="#">10</a>	Vente n°2 de 2023 - véhicules	<b>6</b>
<a href="#">11</a>	CIS de Ste Maure de Touraine : convention mise à disposition de matériel d'appareils électroménager	<b>6</b>
<a href="#">12</a>	Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37	<b>7</b>
<a href="#">13</a>	Renouvellement de la convention avec l'A.D.R.A.S.E.C. 37	<b>7</b>
<a href="#">14</a>	Convention transactionnel dans le cadre du marché n° 20217 en groupement de commande avec les SDIS de la région Centre Val de Loire et de la Nièvre (36, 41, 45 et 37)	<b>7</b>
<a href="#">15</a>	Convention relative à la formation d'apprentissage avec le CFA pour un master 2 sciences humaines et sociale	<b>7</b>
<a href="#">16</a>	Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au groupement formation	<b>7</b>
<a href="#">17</a>	Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37	<b>8</b>
<a href="#">18</a>	Accord cadre L1203SM05 : fournitures de dispositifs médicaux et de médicaments à destination des pharmacies à usage intérieur des SDIS de la région Centre Val de Loire et du SDIS de la Nièvre	<b>8</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2023</b>		
<a href="#">19</a>	Compte de gestion 2022	<b>8</b>
<a href="#">20</a>	Compte administratif 2022	<b>8</b>
<a href="#">21</a>	Neutralisation budgétaire 2023	<b>8</b>
<a href="#">22</a>	Décision modificative n° 1 de 2023	<b>8</b>
<a href="#">23</a>	Mise en œuvre de la double suppléance pour les représentants du F3SCT	<b>8</b>
<a href="#">24</a>	Suppression poste budgétaire de technicien informatique en GSIC	<b>9</b>
<a href="#">25</a>	Transformation de postes au titre de l'année 2023	<b>9</b>
<a href="#">26</a>	Ajustement de l'organigramme	<b>9</b>
<a href="#">27</a>	Autorisation de recrutement d'un contractuel sur emplois permanents de l'atelier départemental	<b>9</b>
<a href="#">28</a>	Autorisation de recrutement SPV dans le cadre de vacances temporaires d'emploi	<b>9</b>
<a href="#">29</a>	Reversement de l'IFSE des groupes de fonctions et modification des conditions de versement du CIA des opérateurs de la salle opérationnelle	<b>9</b>
<a href="#">30</a>	Reversement de l'IFSE des groupes de fonctions et modification des conditions de versement du CIA des opérateurs de la salle opérationnelle sans rétroactivité	<b>10</b>
<a href="#">31</a>	Création d'un poste budgétaire temporaire dans le cadre de la mise en place d'une période de tuilage sur le poste d'adjoint au chef de service prévention	<b>11</b>
<a href="#">32</a>	Conditions d'attribution de l'IFSE aux officiers du SDIS 37	<b>11</b>
<b>ARRETES</b>		<b>13</b>

**RÉUNION DE BUREAU  
DU 25 MAI 2023**

**DOSSIER N° 1**

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE MATERIELS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie C pour effectuer les missions de mécanicien, suite à l'accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 35 heures, pour une durée de 3 mois,
- rémunérer par référence au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif (application de l'indice majoré plancher),
  - inscrire la dépense au chapitre 12 du budget de l'Etablissement.

**DOSSIER N° 2**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DES MISSIONS ASSUREES PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE DANS LE CADRE DU SOCLE COMMUN**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place de mission dans le cadre du socle commun, signée le 10 décembre 2020, qui instaure le conseil médical départemental en substitution de la commission de réforme départementale et du comité médical départemental.

**DOSSIER N° 3**

**ACCORD CADRE (AOO) POUR ENTRETIENS DES ESPACES DES SITES DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces accords-cadres, y compris les modifications afférentes.

**DOSSIER N° 4**

**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus.
- valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

**DOSSIER N° 5**

**INDEMNISATION RESPONSABILITE CIVILE – REMBOURSEMENT TELEPHONE PORTABLE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du PATS affecté au service atelier du PSTL pour un montant de 149.00 euros T.T.C.

**DOSSIER N° 6**

**INDEMNISATION RESPONSABILITE CIVILE – REMBOURSEMENT TELEPHONE PORTABLE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du PATS affecté au service atelier du PSTL pour un montant de 248.00 euros T.T.C.

**DOSSIER N° 7**

**CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES SDIS DU GRAND OUEST**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- approuvent les termes de la convention entre le SDIS 44 et les autres SDIS pour la constitution d'un groupement de commande;
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la présente convention.

**DOSSIER N° 8****CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION D'ART THERAPEUTE DANS LE CADRE D'UN CONGE DE TRANSITION PROFESSIONNELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- approuvent le recours au congé de transition professionnelle pour un agent répondant aux critères d'éligibilité,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à exécuter toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce congé,
- inscrivent les crédits nécessaires au budget,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention relative à la formation d'art-thérapeute (RNCP36899) avec l'organisme Profac.

**RÉUNION DE BUREAU  
DU 29 JUIN 2023**

**DOSSIER N° 9****DON D'UNE CIVIERE POUR LE GROUPE D'INTERVENTIONS EN MILIEUX PERILLEUX PAR LA SOCIETE STORENGY**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à

- accepter le don d'un brancard au SDIS 37 par la Société STORENGY d'un montant de 2 120 € TTC,
- imputer la dépense d'un montant de 2 120 € au compte 2158 « autres installations, matériel et outillage techniques » et la recette au compte 1318 « autres subventions d'équipement transférables » du même montant, au chapitre 041 « Opérations patrimoniales,
- autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce don.

**DOSSIER N° 10****VENTE N°2 DE 2023 - VEHICULES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à approuver les ventes réalisées dans le cadre de la convention signée avec la Société Alcopa Auction pour un montant global de 88 450 € et la sortie de l'inventaire des biens vendus, dont la liste détaillée figure en annexe de la présente délibération.

Le total de la valeur d'acquisition (VA), de l'amortissement cumulé et de la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2023 de ces biens, s'élèvent aux sommes suivantes :

Désignation	MARQUE	Immat.	TYPE	Valeur d'acquisition	Annuité 2023	Cumul des amort. au 31/12/2023	VNC au 31/12/2023	Prix de vente	Plus-value	Moins-value
1 Renault Kangoo	Renault	8174 WM 37	Kangoo	9 996,39 €	0,00 €	9 996,39 €	- €	200,00 €	200,00 €	
1 VSAV	FIAT	BB 495 RY	Ducato	74 294,36 €	4 952,00 €	64 379,84 €	9 914,52 €	5 400,00 €		4 514,52 €
1 équipement VSAV sur chassis	Renault	8970-TL-37	Master	18 442,06 €	0,00 €	18 442,06 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
1 chassis VSAV				19 662,49 €	0,00 €	19 662,49 €	0,00 €			
1 équipement PMA Master	Renault	4632-TE-37	Master	18 442,06 €	0,00 €	18 442,06 €	0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	
1 PMA Master				19 353,31 €	0,00 €	19 353,31 €	0,00 €			
1 véhicule	Renault	2116-WV-37	Kangoo	10 346,60 €	0,00 €	10 346,60 €	0,00 €	350,00 €	350,00 €	
1 véhicule	Mercedes	CK-165-AE	Unimog	107 235,95 €	0,00 €	107 235,95 €	0,00 €	36 200,00 €	36 200,00 €	
1 véhicule		DK-739-NR						33 200,00 €	33 200,00 €	
1 chassis	Renault	5573-VE-37	M 150	64 459,94 €	0,00 €	64 459,94 €	0,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	
1 véhicule	Renault	5947-VP-37	Master	19 762,42 €	0,00 €	19 762,42 €	0,00 €	700,00 €	700,00 €	
				<b>361 995,58 €</b>	<b>4 952,00 €</b>	<b>352 081,06 €</b>	<b>9 914,52 €</b>	<b>88 450,00 €</b>	<b>83 050,00 €</b>	<b>4 514,52 €</b>

**DOSSIER N° 11****CIS DE SAINTE MAURE DE TOURAINNE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ELECTROMENAGER**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la présente convention avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Sainte Maure de Touraine.

**DOSSIER N° 12**

**AUTORISATION ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à

- ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus.
- valider la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS 37.

**DOSSIER N° 13**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE SDIS 37 ET L'ASSOCIATION A.D.R.A.S.E.C. 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de biens de l'Etablissement à l'Association Départementale des Radioamateurs Au Service de la Sécurité Civile (A.D.R.A.S.E.C.37).

**DOSSIER N° 14**

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DU MARCHE N°20217 PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LES SDIS DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LA NIEVRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- approuvent la résiliation de l'accord cadre pour motif d'intérêt général sans indemnisation du minimum contractuel,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer le présent protocole transactionnel annexé.

**DOSSIER N° 15**

**CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE AVEC LE CFA DES UNIVERSITES CENTRE VAL DE LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- approuver le recours au contrat d'apprentissage,
- exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

<b>Service d'accueil de l'apprenti</b>	<b>Fonctions de l'apprenti</b>	<b>Diplôme ou titre préparé par l'apprenti</b>	<b>Durée de la formation</b>
Service Prévision	Les missions qui lui seront confiées seront en lien avec l'aménagement du territoire et les missions de la prévision.	Master 2 Sciences Humaines et Sociales MENTION Géographie, aménagement environnement et développement PARCOURS Environnement, territoire et paysage	1 an

- inscrire les crédits nécessaires au budget,
- signer la convention relative à la formation par apprentissage avec le CFA universités Centre-Val de Loire pour le parcours Environnement, territoire et paysage ainsi que le contrat d'apprentissage lié à cette convention.

**DOSSIER N° 16**

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU GROUPEMENT FORMATION**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie C pour effectuer les missions d'assistant de gestion administratif, suite à l'accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023,
- rémunérer par référence au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif,
- inscrire la dépense au chapitre 12 du budget de l'Etablissement.

**AUTORISATION ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à

- ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Poitiers pour l'affaire mentionnée ci-dessus.
- valider la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS 37.

**DOSSIER N° 18**

**ACCORD CADRE L1203SM05 : FOURNITURES DE DISPOSITIFS MEDICAUX ET DE MEDICAMENTS A DESTINATION DES PHARMACIES A USAGE INTERIEUR DES SDIS DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET DU SDIS DE LA NIEVRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à autoriser la présidente du conseil d'administration à signer l'acte modificatif n°5 de l'accord-cadre n°L1203SM05.

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 29 JUIN 2023**

**DOSSIER N° 19****COMPTE DE GESTION 2022**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le compte de gestion dressé par le payeur départemental pour l'exercice 2022.

**DOSSIER N° 20****COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à hors la présence de la présidente du SDIS et sous la présidence de M. DE OLIVEIRA, premier vice-président approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022 dont les résultats se présentent comme suit, en conformité avec le compte de gestion du Payeur Départemental

**DOSSIER N° 21****NEUTRALISATION BUDGETAIRE 2023**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité autorisent la présidente à procéder à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics pour l'année 2023.

**DOSSIER N° 22****DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2023**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°1 de 2023 telle que présentée ci-dessus.

**DOSSIER N° 23****MISE EN ŒUVRE DE LA DOUBLE SUPPLEANCE POUR LES REPRESENTANTS DU F3SCT**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à :

- mettre en place de la double suppléance pour tous les représentants (de l'administration et du personnel) de cette instance.
- désigner six nouveaux suppléants :

Par délibération du 9 février 2023, le conseil d'administration avait procédé à la désignation des représentants de l'administration comme suit :

<b>Présidente : Mme Jocelyne COCHIN</b>	<b>Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS</b>
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Olivier LEBRETON	Mme Valérie JABOT
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER
Colonel HC Ivan PATUREL	Lcol Jean-Philippe BORDELAIS
Colonel Ludovic POIRIER	<b>Lcol Xavier BRUNEAU</b>
Mme Julie COLLET	M. Bruno CHANTEAU

Cette désignation nécessite un changement puisque le colonel hors classe Ivan PATUREL a quitté le SDIS 37 et le colonel hors classe Dominique PORTENARD assure les fonctions de directeur départemental à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

<b>Présidente</b> : Mme Jocelyne COCHIN	<b>Ou son représentant</b> : Mme Brigitte DUPUIS	<b>Ou son représentant</b> :
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS 1</b>	<b>SUPPLEANTS 2</b>
M. Olivier LEBRETON	Mme Valérie JABOT	Mme Eloise DRAPEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER	M. Gérard DUBOIS
<b>Colonel HC Dominique PORTENARD</b>	Lcol Jean-Philippe BORDELAIS	Cdt Eric FOUSSARD
Colonel Ludovic POIRIER	Lcol Xavier BRUNEAU	Cdt Cédric DESBOIS
Mme Julie COLLET	M. Bruno CHANTEAU	Mme Stéphanie LECLERC

#### **DOSSIER N° 24**

### **SUPPRESSION POSTE BUDGETAIRE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE EN GSIC**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à approuver la suppression d'un poste budgétaire du grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### **DOSSIER N° 25**

### **TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à approuver :

- les transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2023,
- l'inscription des crédits nécessaires au budget du SDIS.

#### **DOSSIER N° 26**

### **AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à approuver l'ajustements proposés de l'organigramme.

#### **DOSSIER N° 27**

### **AUTORISATION DE RECRUTEMENT CONTRACTUEL SUR LES EMPLOIS PERMANENTS DE L'ATELIER DEPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à :

- autoriser le recrutement d'un agent contractuel de droit public sur les emplois permanents de :
  - o chef d'atelier
  - o coordinateur d'atelier (x2)
  - o mécanicien (x6).
- de prévoir les crédits nécessaires au budget du SDIS

#### **DOSSIER N° 28**

### **AUTORISATION DE RECRUTEMENT SPV DANS LE CADRE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à :

- recruter de agents contractuels de droit public sur les emplois permanents opérationnels de chef d'agrès tout engin, chef d'agrès un engin une équipe, chef d'équipe et équipier,
- de recruter jusqu'à 15 sapeurs-pompiers volontaires pour faire face à l'éventuelle vacance temporaire d'emplois de 15 sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

#### **DOSSIER N° 29**

### **REVALORISATION DE L'IFSE DES GROUPES DE FONCTIONS ET MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DU CIA SPECIFIQUE DES OPERATEURS DE LA SALLE OPERATIONNELLE**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à :

1. l'augmentation des socles indemnitaires des groupes A3 à C3 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 29 juin 2023 comme suit :

Groupes de fonctions	Socle indemnitaire annuel	Revalorisation	Nouveau socle janvier 2023
A3	9 500 €	+ 255 €	9 755 €
B1	7 750 €		8 005 €
B2	6 930 €		7 185 €
B3	6 110 €		6 365 €
C1	5 260 €		5 515 €
C2	4 900 €		5 155 €
C3	4 700 €		4 955 €

2. le principe de revalorisation automatique des socles indemnitaires de l'IFSE et de la valeur du point à hauteur de l'augmentation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique à compter de janvier 2024,
3. le versement du CIA spécifique opérateur à tous les opérateurs de salle opérationnelle, quel que soit leur date de prise de fonctions, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
4. la mise à niveau des plafonds annuels RIFSEEP comme suit :

Groupes de fonctions	Socle indemnitaire annuel	Valeur € 1 point IFSE	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA	Plafond annuel RIFSEEP
A1	16 200 €	32 €	17 000 €	2 000 €	19 000 €
A2	14 300 €	32 €	15 000 €	2 000 €	17 000 €
A3	9 755 €	32 €	14 000 €	2 000 €	16 000 €
A4					
B1	8 005 €	32 €	11 500 €	2 000 €	13 500 €
B2	7 185 €	32 €	10 500 €	2 000 €	12 500 €
B3	6 365 €	32 €	9 700 €	2 000 €	11 700 €
C1	5 515 €	32 €	9 000 €	2 000 €	11 000 €
C2	5 155 €	32 €	8 000 €	2 000 €	10 000 €
C3	4 955 €	32 €	7 000 €	2 000 €	9 000 €

#### DOSSIER N° 30

### REVALORISATION DE L'IFSE DES GROUPES DE FONCTIONS ET MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DU CIA SPECIFIQUE DES OPERATEURS DE LA SALLE OPERATIONNELLE SANS RETROACTIVITE

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à :

1. l'augmentation des socles indemnitaires des groupes A3 à C3 comme suit à compter du 30 juin 2023 :

Groupes de fonctions	Socle indemnitaire annuel	Revalorisation	Nouveau socle janvier 2023
A3	9 500 €	+ 255 €	9 755 €
B1	7 750 €		8 005 €
B2	6 930 €		7 185 €
B3	6 110 €		6 365 €
C1	5 260 €		5 515 €
C2	4 900 €		5 155 €
C3	4 700 €		4 955 €

2. au principe de revalorisation automatique des socles indemnitaires de l'IFSE et de la valeur du point à hauteur de l'augmentation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique à compter de janvier 2024,
3. au versement du CIA spécifique opérateur à tous les opérateurs de salle opérationnelle, quel que soit leur date de prise de fonctions, à compter du 30 juin 2023,
4. la mise à niveau des plafonds annuels RIFSEEP comme suit :

Groupes de fonctions	Socle indemnitaire annuel	Valeur € 1 point IFSE	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA	Plafond annuel RIFSEEP
A1	16 200 €	32 €	17 000 €	2 000 €	19 000 €
A2	14 300 €	32 €	15 000 €	2 000 €	17 000 €
A3	9 755 €	32 €	14 000 €	2 000 €	16 000 €
A4					
B1	8 005 €	32 €	11 500 €	2 000 €	13 500 €
B2	7 185 €	32 €	10 500 €	2 000 €	12 500 €
B3	6 365 €	32 €	9 700 €	2 000 €	11 700 €
C1	5 515 €	32 €	9 000 €	2 000 €	11 000 €
C2	5 155 €	32 €	8 000 €	2 000 €	10 000 €
C3	4 955 €	32 €	7 000 €	2 000 €	9 000 €

#### DOSSIER N° 31

### CREATION D'UN POSTE BUDGETAIRE TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PERIODE DE TUILAGE SUR LE POSTE D'ADJOINT AU CHEF DE SERVIC PREVENTION

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à :

- la création d'un poste budgétaire temporaire du grade de capitaine au 1er septembre 2023 ,
- sa suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### DOSSIER N° 32

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'IFTS AUX OFFICIERS DU SDIS 37

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à :

- l'attribution d'un coefficient d'IFTS 2<sup>ème</sup> catégorie de 1,5 pour l'officier stagiaire du grade de capitaine,
- la possibilité pour l'autorité territoriale de faire évoluer le taux d'IFTS des officiers mis à disposition auprès d'une autre administration ou établissement,
- la possibilité pour l'autorité territoriale de faire évoluer le taux d'IFTS des officiers missionnés dans la limite de 2 points de coefficient.

---

Tous droits de reproduction réservés  
Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration et des Finances

**SIGNE**

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 5 juillet 2023

---



# ARRETES

\*\*\*\*



<b>N° Arrêté</b>	<b>Désignation</b>
1	Arrêté de signature chef groupement formation 2023-91
2	Arrêté de signature médecin du service santé 2023-267
3	Arrêté de signature de la pharmacienne du service santé 2023-483